

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 octobre 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 octobre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 54 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 32

Marc HAMARD - Annie FEUILLAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Philippe CAHN a donné pouvoir à Eric RICHARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Odile PILOZ - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Marie-Noelle ARMAND a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Alain NICOLAS a donné pouvoir à Roland PEYRON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Animation territoriale – CTEAC - VPCT

Rapporteur : Roland PEYRON

Animation Territoriale

184-2024 Démarche d'élaboration du VPCT « Vers un projet culturel de territoire »

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 158-2022 du 27 septembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a voté pour la période 2022-2025 le renouvellement de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle « Vers un projet culturel de territoire », dite CTEAC VPCT ;

Considérant que dans le cadre la contractualisation 2022-2025, la CCBDP s'est engagée à poursuivre les actions d'EAC (éducation artistique et culturelle) et à lancer la démarche d'élaboration du projet culturel de territoire (VPCT). Cette élaboration s'inscrit donc dans la convention signée avec la DRAC, la Région, le Département, la CAF, le PNR et l'Éducation nationale ;

Considérant le soutien de la DRAC auprès des collectivités engagées dans cette démarche. Elle a missionné l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) pour coordonner le cycle régional VPCT qui permet de bénéficier de formations et d'un accompagnement technique et politique ;

Considérant que cette nouvelle dimension est une opportunité pour la CCBDP d'entreprendre une démarche pour établir sa vision culturelle à l'échelle du territoire ;

La CCBDP a constitué un comité de pilotage (COPIL) afin de conduire la formalisation de ce projet. Ce groupe de travail, composé d'élus et d'acteurs ressources, pilote la démarche d'élaboration et sa mise en œuvre technique. Son rôle vise à :

- accompagner la définition du projet culturel de territoire dans le respect des lignes définies dans la convention 2022-2025,
- restituer les différentes étapes et avancées significatives auprès des partenaires institutionnels et des élus communautaires,
- être le garant du travail conduit.

La période 2024-2026 permet de réaliser un état des lieux de l'existant, de conduire la réflexion en associant l'ensemble des acteurs concernés et parties prenantes de la démarche (élus communaux en charge de la culture, associations, artistes, partenaires institutionnels...) pour *aller Vers un Projet culturel de territoire*. Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire piloté par la CCBDP.

Les avancées méthodologiques en termes d'orientations, d'axes culturels, de plans d'actions seront présentées au Conseil communautaire pour validation, notamment lors de la signature de la future convention avec nos partenaires financiers (DRAC – Région – Département – CAF), courant 2025.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'autoriser l'élaboration du projet culturel de territoire dans le cadre de la démarche « *Vers un projet culturel de territoire* » (VPCT), et de mandater le COPIL pour conduire cette démarche.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la démarche d'élaboration du projet culturel de territoire dans le cadre de la démarche « Vers un projet culturel de territoire » (VPCT) ;

DE MANDATER le comité de pilotage dédié pour conduire l'élaboration de ce projet culturel dans le cadre de la démarche VPCT ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 22/10/2024

Mise en ligne le : 23/10/2024

Ampliation à :

La Secrétaire de séance,

Odile PILOZ

Le Président,

Thierry DAYRE

